

2026-087



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 5 juin 2026 – Délibération n°087

Convocation envoyée,  
affichée le : 27/05/2026

### **Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

\*\*\*\*\*  
**Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Votants : 27  
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 17h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Damien LAURAIN

\*\*\*\*\*  
**Résultats :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Fabrice FRAYSSINET - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Evelyne DURAND - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE – Marion PLENACOSTE – Laurent ROBERT - Vanessa TONNEAU - Marcel LACAN.

\*\*\*\*\*  
**Liste des délibérations  
affichée le :** 11/06/26

**Absents :** Béatrice GIRAL VIALA (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Mélina COUSI (a donné pouvoir à Amandine SAINT-ANTONIN) — Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Paulin NIBOULIES) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Vanessa TONNEAU) - Elodie ROBIN - René-Paul AVIGNON ;

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral et au décret du 21 avril 2026 convoquant les collègues électoraux pour les élections sénatoriales de 2026, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

Il est rappelé que, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans

2026-087

panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La séance du conseil municipal est exclusivement consacrée à cette désignation.

Il est procédé à la désignation des membres du bureau. Celui-ci est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

François-Xavier FABRE et Marcel LACAN et des deux membres les plus jeunes : Paulin NIBOULIES et Sylvain CAUSSE. Le bureau est présidé par la Maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote ferme sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

➤ La liste n°1 a obtenu 27 voix

Les mandats de délégués étant répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle, les sièges sont répartis de la façon suivante :

➤ La liste n°1 a obtenu 15 délégués titulaires et 5 suppléants ;

**Après avoir entendu l'exposé et procédé au vote,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°12-206-05-11-00005 relatif à la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial ;

Après installation du bureau électoral composé conformément aux dispositions réglementaires ;

Après dépôt des listes de candidats ;

Après avoir procédé au vote au scrutin secret et au dépouillement ;



2026-087

## DECIDENT

### **ARTICLE 1 : DE DESIGNER** les élus suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Béatrice GIRAL VIALA	Yves DOULS
Fabrice FRAYSSINET	Vanessa TONNEAU
Florence RAYNAL	Geoffroy MULLER
Florian CREYSSELS	Elodie ROBIN
Myriam LACAN	Damien LAURAIN
Jean-Bastien MAJOREL	
Stéphanie CHAYRIGUES	
Paulin NIBOULIES	
Cindy PERE BEDEL	
Marcel LACAN	
Mélina COUSI	
Bruno PEYRAT	
Régine ROZIERE	
Laurent ROBERT	
Françoise PRADEL	

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance  
Damien LAURAIN



Accusé de réception en préfecture  
012-200055424-20260605-05062026\_087-DE  
Reçu le 11/06/2026